

SELARL PAYET - FILLIOUX
 Avocats au Barreau de SAINTES
 30 rue Marcelin Bernhelet - BP 20036 -
 17102 SAINTES CEDEX
 36 rue Gambetta -
 17400 SAINT JEAN D'ANGÉLY
 Tél : 05.46.93.91.00 - Fax : 05.46.93.50.05
 pfnavocats@wanadoo.fr

**AMBULANCES
 RETAISES ET TAXIS**

**Société à responsabilité limitée
 au capital de 1.000 euros**
 Siège social : 12, chemin du peu de la
 Fourchette 17680 LE BOIS PLAGE EN RE

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : - **FORME** : Société à Responsabilité Limitée - **DENOMINATION** : **AMBULANCES RETAISES ET TAXIS** - **AMÉLORATIONS** : 12, chemin du peu de la Fourchette 17680 LE BOIS PLAGE EN RE - **OBJET** : transports en ambulance, transports sanitaires, activité de taxi, transport public routier de marchandises - **DURÉE** : 99 années - **CAPITAL** : 1 000 euros - **APPORTS EN NUMÉRIQUE** : Monsieur Christian PHILIPPON domicilié à SAINT PALAIS SUR MER (17420) 8, rue de la Fourchauderie et Monsieur Roland COUJOLET domicilié à SAINT CÉSARIE (17770) 3, chez veillon - **CESSION DE PARTS** : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales - **IMMATRICULATION** : au RCS de LA ROCHELLE.

Pour avis,

SELARL PAYET - FILLIOUX
 Avocats au Barreau de SAINTES
 30 rue Marcelin Bernhelet - BP 20036 -
 17102 SAINTES CEDEX
 36 rue Gambetta -
 17400 SAINT JEAN D'ANGÉLY
 Tél : 05.46.93.91.00 - Fax : 05.46.93.50.05
 pfnavocats@wanadoo.fr

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 1er octobre 2018, les SAINTES, enregistrés au Service des Impôts des Entreprises de La Rochelle le 11 octobre 2018, dossier n°201800040472, Le couple des **AMBULANCES ATLANTIQUE**, SAIEL, au capital de 7 622,45 euros, ayant son siège social 12 chemin du Peu de la Fourchette 17590 LE BOIS PLAGE EN RE, immatriculée au Registre du Commerce, ont transféré sous le numéro 349 290 163 RCS LA ROCHELLE, A vendu à : **La Société AMBULANCES RETAISES ET TAXIS**, SAFL au capital de 1 000 euros, ayant son siège social, 12 chemin du Peu de la Fourchette, 17590 LE BOIS PLAGE EN RE, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de la Rochelle. Un acte de cession de l'ambulance et taxis sis et situés 17590 LE BOIS PLAGE EN RE, moyennant le prix de 165 000 euros payable à l'issue d'un prêt vendu. Éléments incorporels : 83 300 euros Éléments corporels : 81 700 euros Les dispositions s'il y a lieu, sont reprises dans les termes légaux de dix jours suivant la dernière en date des publications affigées au siège du fonds pour la validité et pour la conscription au Cadastre de Maître Patrick PAYET, Avocat au Barreau de Saintes, ayant son Cabinet à SAINTES (17100), 30 rue Marcelin Bernhelet.

Pour avis,

JULIEN SÈVE ACTES ET CONSEILS
 Société d'Avocats - Droit des Sociétés et
 Droit Fiscal
 7, rue du Bois d'Hurte 17140 LAGORD

Avis de constitution

Acte sous seings privés en date LE CHAY du 10 septembre 2018, **PRIME**, Société Civile, **DENOMINATION** **SOCIALE** **SC LEGE**, **CAPITAL SOCIAL** : 1.000 euros, constituée par apport en numéraire, **SIÈGE SOCIAL**, LE CHAY 17200 - 16, Route de Bordeaux, **OBJET SOCIAL**, L'acquisition, la détermination, la construction, la propriété, l'affectation, la gestion, la vente et l'exploitation par bail, location ou autrement, par tous moyens directs ou indirects, de tous immeubles et droits immobiliers dérivés en pleine propriété, nus-proprété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition d'apport, d'échange ou autrement, **DURÉE** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS, **GENANTS** : Monsieur Anne LABOCHDE, demeurant à LE CHAY 17600 - 16, Route de Bordeaux, Monsieur Patrick ELIAS, demeurant à LE CHAY 17600 - 16, Route de Bordeaux, **CESSION DE PARTS** - Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à agrément des associés, **IMMATRICULATION** - **R.C.S. SAINTES**
 Monsieur Patrick ELIAS Madame Anne LABOCHDE Associés ayant pouvoir à cet effet

**GFA DOMAINES DES
 TOUCHES**

SG au capital de 36.587,76 €
 Siège social : Les Touches,
 17240 Champagnacelles
 781 278 228 RCS de Saintes

LAGO du 20/02/2018 a nommé en qualité de gérant M. Fernand Mathieu, demeurant 176 av. Victor Hugo, 92140 Clamart, Mme Lambert-Carole Jeanne, demeurant 16 rue des ursulines, 93200 Saint-Denis en France, et de M. Lambert Pierre-André, Mme Drouin Michèle, à compter du 21/06/2018. Immatriculation au RCS de Saintes.

TGS France Avocats
 Parc d'Activités de Pont-Habert
 BP 327
 85303 CHALLANS CEDEX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 12/09/2018, il a été constitué pour une durée de 99 ans une SAS dénommée **Calixt**, au capital de 10 000 €, située 2, avenue Henri Haugier à LA ROCHELLE (17), dont l'objet social est la formation émergente de tous types d'habitat.

Explice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. L'agrément : La cession des actions est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité est requis.

Président : Nicolas POURREZ, demeurant 2 rue Gaston Simon à DIVATTE-SUR-LOIRE (44).
 La Société sera immatriculée au RCS de LA ROCHELLE.

POUR AVIS
 Le Président

JULIEN SÈVE ACTES ET CONSEILS
 Société d'Avocats - Droit des Sociétés et
 Droit Fiscal
 7, rue du Bois d'Hurte 17140 LAGORD

Avis de constitution

Acte sous seings privés en date à MEDIS du 10 septembre 2018, **FORME** : Société Civile, **DENOMINATION** **SOCIALE** : **SC ELISAM CAPITAL SOCIAL** : 1.000 Euros, constituée par apport en numéraire, **SIÈGE SOCIAL** : MEDIS 17600 - 33, Rue du Commandant Person, **OBJET SOCIAL**, L'acquisition, la détermination, la construction, la propriété, l'administration, la gestion, la vente et l'exploitation par bail, location ou autrement, par tous moyens directs ou indirects. De tous immeubles et droits immobiliers dérivés, en pleine propriété, nus-proprété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement, **DURÉE** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS, **GENANT** : Monsieur Nathanaël LABODE, demeurant à MEDIS 17600 - 33, Rue du Commandant Person, **CESSION DE PARTS** : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à agrément des associés, **IMMATRICULATION** - **R.C.S. SAINTES**
 Monsieur Nathanaël LABODE Madame Nathalie FOUCAULT Associés ayant pouvoir à cet effet

JULIEN SÈVE ACTES ET CONSEILS
 Société d'Avocats - Droit des Sociétés et
 Droit Fiscal
 7, rue du Bois d'Hurte 17140 LAGORD

**ATLANTIQUE
 CONSEILS**

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 500,00 Euros
 Siège social : 1, Avenue de Colmar
 17000 LA ROCHELLE
 527 716 252 R.C.S. LA ROCHELLE

En vertu d'une Décision Extrajudiciaire du 10 août 2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10 août 2018, sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel et la fixation du siège de liquidation à LA ROCHELLE 17000 - 1, Avenue de Colmar. C'est à cette adresse que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. A été nommé comme liquidateur, Monsieur Frank MILLET, demeurant à NIEUL-SUR-MER 17137 - 20is, Impasse du Canada. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHELLE en annexe au RCS.

Pour avis,

Avis de constitution

Suivant acte SSP du 15/10/2018, il a été constituée une SAS :
 Dénomination : **ABNS**
 Siège : 37, Rue du Minage 17000 LA ROCHELLE
 Durée : 99 ans
 Capital : 7 000 euros
 Objet : Vente au détail de vêtements, prêt à porter, chaussures et accessoires.
 Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
 Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, **Président** : Mme Nathalie STROHM née CHAHOET, demeurant 5, Impasse des Tulipes, 24750 THELLISSAC
 Directeur général : Mme Annelise STROHM, demeurant 57, Rue de Bellevues 86000 CHATEAUPONCEAU
 La Société sera immatriculée au RCS de LA ROCHELLE

POUR AVIS, Le Président

LEGIS CONSEILS ENTREPRISES
 Cabinet d'Avocats
 Chantal FERBEREN
 44 Bd Emile Derris
 17000 LA ROCHELLE
 Tél : 05.46.50.56.80 Fax : 05.46.50.81.08

**CHAUSSURES
 BOUYSSOU**

Société Anonyme
 au capital de 41.561,23 euros
 Siège social : 37, rue des Merciers -
 17000 LA ROCHELLE
 RCS LA ROCHELLE 681 780 213

Aux termes d'une délibération en date du 4 juillet 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Madame Marie-Françoise BOUYSSOU, demeurant à LA ROCHELLE (17000), 3 rue Desoyer, en remplacement de Monsieur Jacques BOUYSSOU, administrateur délégué pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir.

Pour avis,
 Le Conseil d'Administration,

JULIEN SÈVE ACTES ET CONSEILS
 Société d'Avocats - Droit des Sociétés et
 Droit Fiscal
 7, rue du Bois d'Hurte 17140 LAGORD

IDEXT

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 15 000 Euros
 Siège Social : 17 rue de Beaujeu
 17137 NIEUL SUR MER
 501 323 943 R.C.S. LA ROCHELLE

La réduction du capital social de QUINZE MILLE (15 000,00 euros) a été opérée le 12/02/2018, à l'initiative d'un délégué au Greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHELLE en date du 9 août 2018. A l'issue du délai légal, un certificat de non opposition a été délivré par le Greffe. Aux termes d'un procès-verbal, établi le 27 septembre 2018, à 14 heures, la décision a consisté que la réduction de capital sera décidée et trouvée définitivement réalisée à la date du 27 septembre 2018. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés conformément.

POUR AVIS, LA GERANCE

**ORATO AVOCATS
 TM RENOV'
 SERVICES**

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 12 000 euros
 Siège social : 40 La Jerte
 17380 PUV DU LAC
 498 517 706 RCS SAINTES

LAGO du 31/08/2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Thierry MELLEREAU, exerçant les fonctions de liquidateur par intérim, a la clôture de la liquidation et parvenu à la clôture de celle-ci. Depot des actes et pièces au RCS de SAINTES.

Pour avis, Le Liquidateur

**CABINET PHÉMIX
 AVOCATS
 VILLEURBANNE
 AVIS DE RADIATION**

SAS TWC B, capital 4000€, RCS SAINTES n°902191365. Siège : 12, Av. Camille Daniel Fonce, Les Bains, 17390 LA TREMBLAUVE. Suivant PV d'AGE du 04/07/2018, enregistré au SDE SAINTES le 07/09/2018, dossier 201824851, décerné le 2018/01/29, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donnés en date de sa gestion et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la liquidation de la société au 04/07/2018. Les comptes du liquidateur ont été déposés au GTC de SAINTES.

**AR SABLAGE ET
 PEINTURE**

SARL au capital de 30.000 €
 Siège social : 50-52 Fautoung
 Tallevoué - ST JEAN D'ANGÉLY (17)
 R.C.S. SAINTES 501.194.980

LAGO du 01/10/2018 a décidé de transférer le siège social et le siège de la SARL au capital à 53, Bd du 14 Juillet - 17400 ST JEAN D'ANGÉLY avec effet à compter du 01/10/2018. L'entité de la première page et l'article 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Par décision du TGI de SAINTES en date du 25/09/2018 la Direction régionale des Finances publiques de la Gironde, 24, rue F. de Sourdis, BP 908, 33060 Bordeaux cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme **ROFÈRE** veuve **BRUYÈRE**, Jacqueline décédée le 02/04/2018 à FAULTS (17). Réf. 0338034289. Les créanciers doivent déclarer leur créance par écrit recommandée avec AR.

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
 Projet d'extension du cimetière de la ville
 d'Aligrefeuille d'Aunis**

Objet de l'enquête : Par arrêté municipal du 20/09/2018 est ordonnée l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'extension du cimetière de la ville d'ALIGREFFEUILLE D'AUNIS.

Durée de l'enquête : L'enquête sera ouverte du lundi 15 octobre 2018 au jeudi 15 novembre 2018 inclus, soit une durée de 32 jours.

Commission d'enquête : Par décision du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 21 août 2018, Monsieur Michel FAUR, domicilié 13, rue de l'Abreuvoir, Breuil-Magné (17870), inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, retraité, a été désigné commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique.

Consultation du dossier : Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête en mairie d'Aligrefeuille d'Aunis, sise 2 rue de l'Aunis, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux (du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h20 à 17h30 sauf le mardi fermé) à 16h30). Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la ville d'Aligrefeuille d'Aunis : <http://mairie-aligrefeuille.fr>.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la mairie ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier et former éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser à Madame, Monsieur le commissaire enquêteur par courrier au siège de l'enquête, mairie d'Aligrefeuille d'Aunis, 2 rue de l'Aunis-17230 Aligrefeuille d'Aunis. Les observations peuvent également être formulées par courrier à l'adresse suivante : contact@mairie-aligrefeuille.fr.

Accueil du public : Le commissaire enquêteur assurera des permanences en mairie d'Aligrefeuille d'Aunis aux dates suivantes :
 - Lundi 15 octobre 2018 de 9h00 à 12h20
 - Vendredi 26 octobre 2018 de 9h00 à 12h20
 - Jeudi 15 novembre 2018 de 13h20 à 17h30

Closure de l'enquête : A l'expiration du délai d'enquête, le registre et les documents annexés seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Dans un délai de trente jours à compter de la date de closure, le commissaire enquêteur transmettra au Maire le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions.

Consultation du rapport d'enquête : Le public pourra consulter le rapport et les conclusions pendant une durée de un an à compter de la date de closure de l'enquête à la mairie d'Aligrefeuille d'Aunis aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la ville d'Aligrefeuille d'Aunis.

Décision : L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation du projet d'extension du cimetière est Monsieur le Préfet de la Charente - Maritime.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE
 AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**POUR LA MODIFICATION N°2 du
 PLAN LOCAL D'URBANISME
 DE SAINT-SAUVEUR D'AUNIS**

Par arrêté, en date du 15 Octobre 2018, Le Président de la Communauté de Communes Aunis Atlantique a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Sauveur d'Aunis concernant la suppression d'un emplacement réservé.

Cette enquête précède la phase d'approbation du PLU par le conseil communautaire qui doit intervenir le 14 Novembre 2018, et au vu de ses résultats.

L'enquête se déroulera durant 15 jours consécutifs, à compter du :
Lundi 05 Novembre 2018 jusqu'au Lundi 19 Novembre 2018 inclus, dans la mairie de la commune de Saint-Sauveur d'Aunis.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à disposition du public, dans ces mêmes lieux, aux jours et heures habituels. Ainsi, les observations, propositions et contre-propositions pourront être consignées sur ce registre ou être adressées au commissaire enquêteur par courrier postal à la mairie ou par voie électronique à l'adresse suivante : commissaire-enqueteur@unisatlantique.fr. Seules les observations adressées durant la période d'enquête publique seront intégrées au registre d'enquête publique.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la Communauté de Communes Aunis Atlantique : www.unisatlantique.fr.

Permanences : Le commissaire enquêteur recevra le public aux dates et heures suivantes à la mairie de Saint-Sauveur d'Aunis :
 - **Lundi 5 Novembre 2018 de 9h à 12h**
 - **Lundi 19 Novembre 2018 de 14h30 à 17h30**

Un issue de l'enquête, le rapport et les conclusions notifiées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Sauveur d'Aunis ainsi que sur le site Internet de la Communauté de Communes, ou ils pourront être consultés pendant un délai d'1 an.

Toute information complémentaire peut être demandée auprès de M. le Maire de la commune de Saint-Sauveur d'Aunis ou Mme ANTHONIE, responsable du service Aménagement, au siège de la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

**PREFECTURE DES DEUX-SEVRES
 ENQUETE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral du 25 septembre 2018, une enquête publique est ouverte du 9 novembre au 11 décembre 2018 inclus, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de PRIAIRESS, portant sur le dossier d'autorisation présenté par la SARL PARC EOLIEN DE BREUILLEAC, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant cinq éoliennes et leur tour du type V du Code de l'Environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale consultée conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que les plans du dossier ainsi qu'un registre d'enquête déposés en mairie de connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consignés sur ce registre. Ces observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à l'enquête, pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de PRIAIRESS, siège de l'enquête et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle : « SARL PARC EOLIEN DE BREUILLEAC », M. Jacques LE HAZZ, cadre de l'équipement en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de PRIAIRESS, jours et heures suivants :
 • vendredi 9 novembre 2018 de 14h30 à 17h30
 • mardi 13 novembre 2018 de 14h30 à 17h30
 • vendredi 23 novembre 2018 de 14h30 à 17h30
 • mardi 11 décembre 2018 de 14h30 à 17h30

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisé à la Préfecture - Service de la Coordination et du Soutien Interministériel - Pôle Environnement- pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 16h45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres - Service de la Coordination et du Soutien Interministériel - Pôle Environnement - 05.49.08.69.54 - et en mairie de PRIAIRESS, pendant un an à compter de la date de la closure de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assorti de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SARL PARC EOLIEN DE BREUILLEAC, 188 rue Maurice Béjart - 34184 MONTPELLIER CEDEX.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale, les observations et propositions du public transmises par voie électronique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans les Deux-Sèvres : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications - annonces et avis - enquêtes publiques - enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation »).

SUD OUEST

Annonces légales et officielles

Annonces administratives et judiciaires

Nos communes investissent

MARCHÉS PUBLICS SUP. À 90 000 EUROS



Pompes Funèbres Etoile PROJET DE CRÉATION D'UNE CHAMBRE FUNÉRAIRE À SAINTES (17)

L'entreprise Pompes Funèbres Etoile dont le siège social est situé 4, rue François-Brousse, 17100 Saintes,

a déposé un dossier de projet de création d'une chambre funéraire sise, 3, rue du Docteur-Maître-François-Bichet, à Saintes (17100) sur la parcelle DI 196.

Construction du bâtiment de 440,74 m² comprenant :

Hall accueil : 22,96 m² ;
nombre de salons de présentation 3 (52,17 m²) ;
salle de cérémonie 20 places (73,56 m²) ;
partie technique avec salle de préparation (42,74 m²) + garage (33,26 m²) ;
parking 22 places dont 1 P.M.R.

Horaires d'ouverture : De 9 h à 12 heures et de 14 h à 19 heures.
Date envisagée de l'ouverture au public : Mars 2019.

Cette création est soumise à décision préfectorale après consultation du Conseil municipal concerné et avis du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

PREFECTURE DES DEUX-SÈVRES

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 25 septembre 2018, une enquête publique est ouverte du 9 novembre au 11 décembre 2018 inclus, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Prailles, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SARL Parc éolien de Bréuilac, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant cinq éoliennes et deux postes de livraison, sur la commune précitée. Installation qui relève des dispositions du titre IV du Code de l'environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale constituée conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du Code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête restent déposés en mairie de Prailles, du 9 novembre au 11 décembre 2018 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, par opposition, sur les registres ouverts à cet effet. Ceux-ci pourront également être adressés par courrier électronique au commissaire enquêteur en matière de Prailles, siège de l'enquête, et par voie postale, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle : « SARL Parc éolien de Bréuilac », l'adresse e-mail suivante : pref-contract-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr.

M. Jacques LE HAZIV, cadre de l'équipement en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Poitiers, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Prailles, jours et heures suivants :

- vendredi 9 novembre 2018 de 14 h 30 à 17 h 30
- mardi 13 novembre 2018 de 14 h 30 à 17 h 30
- vendredi 23 novembre 2018 de 14 h 30 à 17 h 30

- mardi 4 décembre 2018 de 14 h 30 à 17 h 30
- mardi 11 décembre 2018 de 14 h 30 à 17 h 30

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisé à la Préfecture. Service de la coordination et du soutien interministériels - Pôle environnement - pendant les heures d'ouverture au public (de 9 h à 15 h 45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres. Service de la coordination et du soutien interministériels - Pôle Environnement - 05 49 08 69 54 - et en mairie de Prailles, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SARL Parc éolien de Bréuilac - 188, rue Maucras-Béart - 34184 Monthpeller Cedex.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale, les observations et propositions du public transmises par voie électronique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans les Deux-Sèvres : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications » - annonces et avis - enquêtes publiques - enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation »).

Vendée Habitat

AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

Réhabilitation de 5 logements
Résidence Armand-Prouzeau à Vix

Pouvoir adjudicataire : Vendée Habitat, CS 60045, 85002 La Roche-sur-Yon Cedex, 29, rue Benjamin-Franklin, Tél. 02 51 09 85 85. Établissement public territorial à activité de logement et de développement collectif (V). Pouvoir adjudicateur agissant pour son compte. Personne habilitée à signer le marché : M^{me} le Directeur général ou son représentant.

Cadre international

Lieu d'exécution : Vendée.

Objet du marché (quantités / nature et étendue) : Réhabilitation de 5 logements, résidence Armand-Prouzeau à Vix.

Caractéristique principale : La procédure adaptée est divisée selon les lots suivants :

- Lot 1 : Désamiantage.
- Lot 2 : Couverture - Zinguerie.
- Lot 3 : Gros œuvre.
- Lot 4 : Menuiserie - Plâtrerie - Isolation.
- Lot 5 : Façade - Revêtement de sols collés.
- Lot 6 : Peinture.
- Lot 7 : Plomberie - Sanitaire.
- Lot 8 : Électricité - Chauffage - Ventilation.

Procédure adaptée : Marché passé selon la procédure adaptée (non formalisée) en application des articles 27 et 34 du décret n°2016-560 du 25 mars 2016 et de l'article 42-2° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Marché de travaux : Division en lots : oui. Possibilité de soumissionner pour plusieurs lots. Variantes libres Interdites. Prestations supplémentaires collaboratives ou alternatives (options ou variantes imposées) non prévues au CCTP et dans le règlement de consultation.

Délai global d'exécution : 5 (cinq) mois, y compris période de préparation et congés payés. Le délai d'exécution de chaque lot est mentionné dans l'acte d'engagement.

Date prévisionnelle de commencement de travaux : Janvier 2019.

Vieilles sites obligatoires

Clôtures d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

prix des prestations : sur 12 points ; valeur technique : sur 8 points.

Renseignements économique et financier et condition de participation : Modalités de financement, de paiement et de garantie : Les marchés seront traités à prix fermes actualisables. Délai de paiement de 30 jours maximum. Financement sur emprunt bancaire. Retenue de garantie de 5 % ou garantie à première demande. Avance de 5 % avec constitution de garantie à première demande pour obtention.

Forme juridique du groupement éventuel : La marché sera conclu soit avec un entrepreneur, soit avec un groupement conjoint, soit avec un groupement solidaire.

Conditions de participation : Lettre de candidature établie selon imprimé « DC1 » ou « 0999-248-Réglementaires/entreprises » (à télécharger sur www.vendeehabitat.fr).

Lot 1 : Certification et attestations de formation individuelles, en cours de validité, opérateur, encadrement technique et encadrement de chantier (arrêté du 23 février 2012) du personnel amené à intervenir dans le cadre du chantier, pour travaux en sous section 3.

Lot 2 : Attestations de formation, en cours de validité, des opérateurs de chantier, encadrement technique et encadrement de chantier, du personnel amené à intervenir dans le cadre du chantier, pour travaux en sous section 4.

Lot 4 : Attestation de labellisation RGE délivrée par un organisme agréé.

Attestation sur l'honneur au regard des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 selon modèle joint.

La copie du jugement en cas de liquidation judiciaire ou de redressement judiciaire, Les formulaires DC1, DC2 et l'attestation sur l'honneur sont disponibles en téléchargement sur le site Internet de Vendée Habitat : www.vendeehabitat.fr - Espace « Entreprises ».

Clôtures de sélection des candidatures : Capacités financières, professionnelles et techniques.

Renseignements et ordre administratif :

Référence du dossier : UIR 1646.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus gratuitement (unique-ment par téléchargement) : www.vendeehabitat.fr - Espace « Entreprises ».

Correspondant administratif : Caroline DUPUIS, tél. 02 51 09 85 82, fax : 01 57 87 34 11, mail : marchepublics@vendeehabitat.fr

Mode transmission des candidatures et des offres : Support électronique uniquement sur profil acheteur - www.vendeehabitat.fr - Espace « Entreprises ».

Correspondant technique : YF (Ingénierie Vendéenne des Fluides), 11, La Bouterie, 85420 Darvix.

Date limite de réception des offres : le lundi 12 novembre 2018, avant 11 heures à Vendée Habitat, adresse sus mentionnée.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle peuvent être obtenus les renseignements concernant l'introduction du recours : Tribunal administratif de Nantes, 6, allée Ile-Gloriette, 44000 Nantes, tél. 02 40 99 46 00.

Autre renseignement : Un avis d'information concernant la décision de signer le marché (conclusion du marché) sera consultable gratuitement sur le site Internet de Vendée Habitat à l'adresse suivante : www.vendeehabitat.fr - Espace « Entreprises ».

Le meilleur de BORDEAUX 100 RESTAURANTS

Sophie Juby

UNE

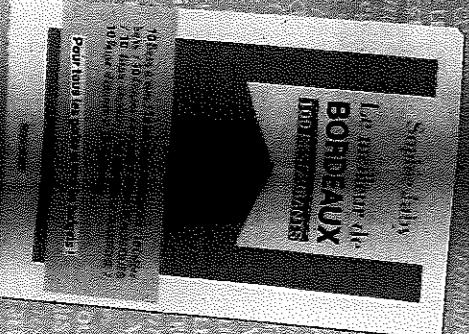
SÉLECTION

de 100

restaurants

pour tous

les budgets.



10€

EDITIONS SUD OUEST

NOUVEAU
Sudouest-marchespubliques.com

Entreprises

Alertes 100% gratuites

Collectivités

Profils descriptifs

Pratiques et techniques

Actualités

Actualités

Actualités

Actualités

Actualités

Actualités

Actualités

Actualités

Actualités

ESSAIS, NOUVEAUX DÉMARRÉS INFOS



Retrouvez l'actualité du monde de l'automobile et de la moto.

SUD OUEST